

Objet : Commande publique – Attribution du marché CAA25055 – Remplacement des volets roulants de la médiathèque d'Ugine

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu les articles L. 5211-1, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°02 du Conseil d'Agglomération en date du 1^{er} février 2024 abrogeant la délibération n°06 du 09 juillet 2020 donnant délégation à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures courantes, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 221 000 € HT,

Vu l'arrêté n°2024-053 en date du 25 mars 2024 abrogeant l'arrêté n°2023-094 et donnant délégation à Monsieur Michel CHEVALLIER pour les affaires ayant trait à la commande publique pour la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à un prestataire pour le remplacement des volets roulants de la médiathèque d'Ugine

Vu les devis des entreprises consultées pour cette affaire,

Décide

Article 1 : Le marché CAA25055 – Remplacement des volets roulants de la médiathèque d'Ugine est confié à l'entreprise suivante :

SAS LES FERMETURES VOLTECH – 7-9 allée Alain Gautier – 85340 LES SABLES D'OLONNE, pour un montant de 11 281,17 € HT (montant extrait du devis).

Article 2 : La durée globale minimum prévue pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 12 semaines à compter de la date de notification du marché.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 4 : La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 23/01/2026
Michel CHEVALLIER
Le Vice-Président

